

Article 11.12 :	Conditions applicables à la fourniture de services à valeur ajoutée	11-7
Article 11.13 :	Rapports avec les autres chapitres	11-7
Article 11.14 :	Rapport avec les organismes et accords internationaux	11-8
Article 11.15 :	Définitions	11-8

CHAPITRE DOUZE : ADMISSION TEMPORAIRE DES HOMMES ET DES FEMMES D’AFFAIRES

Article 12.1 :	Principes généraux	12-1
Article 12.2 :	Obligations générales	12-1
Article 12.3 :	Autorisation d’admission temporaire	12-1
Article 12.4 :	Communication d’information	12-2
Article 12.5 :	Points de contact	12-2
Article 12.6 :	Règlement des différends	12-3
Article 12.7 :	Rapports avec les autres chapitres	12-3
Article 12.8 :	Définitions	12-3
Annexe 12-A : Admission temporaire des hommes et des femmes d’affaires		12-5
Section A – Hommes et femmes d’affaires en visite		
Section B – Négociants et investisseurs		
Section C – Personnes mutées à l’intérieur d’une entreprise		
Section D – Professionnels		
Section E – Conjoints		
Appendice 12-A-1 : Hommes et femmes d’affaires en visite		12-9
Appendice 12-A-2 : Liste des professionnels		12-11